

TARIFICATION POUR LES SERVICES RENDUS PAR LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Article 1 : Services rendus en dehors des heures normales de travail.

Tout service rendu à une personne physique ou morale en dehors des heures normales de travail sera facturé selon le coût réel du service ou des travaux, en termes de main-d'œuvre, de matériaux et d'équipement.

Les taux horaires de certains équipements sont établis à l'annexe 1. Si d'autres équipements sont utilisés, un taux équivalent à la valeur du marché sera établi.

Pour la main-d'œuvre, un minimum de quatre (4) heures sera facturé pour chaque travailleur sur place.

Article 2 : Autres services

Les services indiqués à l'annexe 2 seront facturés en tout temps.

ANNEXE 1

TARIFS MAIN-D'ŒUVRE ET ÉQUIPEMENT

Description	Taux horaire
Employé des travaux publics	Taux de la convention collective plus 30 %
Camionnette	27 \$
Camion outils	37 \$
Camion 10 roues (non opéré)	67 \$
Rétrocaveuse (non-opérée)	72 \$
Chargeur (non-opéré)	77 \$
Compresseur 125 CFM	37 \$
Génératrice	22 \$
Machine à pression (égout)	37 \$
Pompe à eau 3 pouces	20 \$
Pompe à eau 4 pouces	22 \$
Scie à tuyau	17 \$
Scie mécanique	17 \$

ANNEXE 2

TARIFS POUR SERVICES FACTURABLES EN TOUT TEMPS

Description	Taux
Branchement d'une entrée d'eau potable et/ou d'égout sanitaire et/ou d'égout pluvial	Coût réel de tous les travaux. Préalablement aux travaux, le Service des travaux publics pourra fournir une évaluation des coûts, sur demande du propriétaire. Une fois les travaux complétés, la facturation sera faite selon le coût réel des travaux.
Débouchage d'égout privé (2ème visite)	Coût de la main-d'œuvre et équipement selon tarifs de l'annexe 1. En dehors des heures normales de travail, 4 heures minimum seront facturées pour chaque employé.
Déplacement de borne-incendie, lampadaire, grille et tout autre cas similaire	Coût de la main-d'œuvre et équipement selon tarifs de l'annexe 1, plus les matériaux et services externes s'il y a lieu.
Deuxième dégel d'un tuyau d'aqueduc (ou premier dégel suite à la négligence du propriétaire)	Coût de la main-d'œuvre et équipement selon les tarifs prévus à l'annexe 1, plus les frais d'entreprise externe si nécessaire. En dehors des heures normales de travail, 4 heures minimum seront facturées pour chaque employé.
Entrée d'eau : ouvrir ou fermer, dans le cas où le propriétaire n'a pas de vanne principale à l'intérieur du bâtiment	30 \$ l'opération sur les heures normales de travail. En dehors des heures normales de travail, 4 heures minimum seront facturées pour chaque employé.